

## Délibération n° BS 9-3-2023

### Objet :

**Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES : programme définitif**

### Date de la convocation

9 juin 2023

### Membres :

En exercice : 13

Présents : 7

Présents prenant part à la délibération : 7

### Secrétaire de séance élu :

Serge DAL BIANCO

### Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en décembre 2023.

### Extrait

Du registre des délibérations du bureau syndical

## Séance du 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois,  
Le 12 décembre 2023 à 17 h 00,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Béatrice **SANTAIS**, Serge **DAL BIANCO**, Michel **DYEN**, Christian **RAUCAZ**, Serge **TICHKIEWITCH**, Jean-Marc **VIAL** et Alain **ZOCCOLO**.

Étaient excusés : Marie-Claire **BARBIER**, Chantal **MARTIN**, Robert **AGUETTAZ**, Yves **BERTHIER**, Roger **BLANC-COQUAND**, Jean-Claude **RAFFIN**.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le SDES assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité (réseau DP) à la demande des collectivités intéressées, avec convention spécifique à chaque opération, afin que celui-ci assure simultanément la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public et le génie civil des réseaux de télécommunication sur le périmètre considéré.

Les modalités techniques, juridiques et financières de réalisation des prestations et travaux sont précisées dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et son annexe financière afférente à chaque opération.

Il convient que le présent bureau syndical statue sur les 3 nouvelles opérations enregistrées :

- ▶ **Aime La Plagne**, Villaroland – Tranche 1, réseau BT (270 ml) ;
- ▶ **Modane**, Quartier des Lissières, réseau BT (750 ml) ;
- ▶ **Thoiry**, RD 206 – Tranche 2, réseau BT (540 ml).

Les éléments détaillés, notamment financiers, spécifiques aux opérations ci-dessus, sont présentés dans le tableau annexé à la présente délibération.

*Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :*

- ▶ *D'approuver le programme définitif 2023 de travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES aux conditions financières mentionnées dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération ;*
- ▶ *D'autoriser les engagements budgétaires des 3 nouvelles opérations sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération, étant précisé que le montant définitif des dépenses correspondra à la réalité des prestations et travaux réalisés ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions spécifiques à chaque opération avec chaque collectivité concernée, à savoir soit la convention financière, soit la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'éclairage public et/ou le génie civil des réseaux de télécommunication valant convention financière ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des travaux afférents ;*

- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à authentifier les diverses conventions de servitudes et documents associés, à prendre l'attribution, l'exécution et la signature des marchés afférents, ainsi qu'à signer les avenants de transfert de contrats d'études et/ou de travaux pour les dossiers concernés, et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération.*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le 2<sup>ème</sup> vice-Président à signer les diverses conventions de servitudes et documents associés.*

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,  
Le secrétaire de séance,

Le Président du SDES,

Serge DAL BIANCO



Michel DYEN

